

MAITRE D'OUVRAGE



MAIRIE DE ROQUEBRUSSANNE

31 av. Georges Clémenceau
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

COMMUNE DE ROQUEBRUSSANNE

Travaux de voirie et réseaux divers
Rue Georges Clemenceau, rue Saint Sébastien, Place de La Loube,
Place Cauvin, Place de la Fontaine, Place des Marronniers.

ACTE D'ENGAGEMENT

AVRIL 2009

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E)

1. OBJET DU MARCHE

Le contrat qui est conclu avec le « Maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenue par le « pouvoir adjudicateur » ci-après :

POUVOIR ADJUDICATEUR :

**Monsieur Le Maire
de la ville de ROQUEBRUSSANNE**

est un marché de maîtrise d'œuvre concernant :

REALISATION DE :

COMMUNE de ROQUEBRUSSANNE

Travaux de voirie et réseaux divers, rue Georges Clemenceau, rue Saint Sébastien, place de La Loube, place Cauvin, place de la Fontaine, place des Marronniers.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de avril 2009 (mois zéro)

Date du marché : avril 2009

Montant du marché en €uros TTC :

Tranche ferme : 900 000 €

Tranche conditionnelle : 900 000 €

Ordonnateur : **Le Maire de la ville de LA ROQUEBRUSSANNE**

Comptable assignataire des paiements : **Trésorerie de la Roquebrussanne**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : **Monsieur Alain Sanglier
Maire Adjoint délégué aux travaux
Mairie de la Roquebrussanne.**

Cadre réservé à la mention

NANTISSEMENT OU SESSION DE CREANCE

OPERATION :

.....

.....

Le marché est passé en procédure adaptée :

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

2. CONTRACTANT

(le contractant est une personne morale)

je, (contractant unique),soussigné, engageant la personne morale ci-après, désignée dans le marché sous le nom « Maître d'œuvre ».

Agissant en qualité de
et pour le compte de :

Ayant son siège social à :

.....
.....
.....

Au capital social de :.....
Et immatriculée au Registre du Commerce de :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

AFFIRME

Sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles j'interviens, ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 (art. 49 à 60 du Code des Marchés Publics),

M'ENGAGE

Sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AFFIRME

Sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la personne morale pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :
N° de police :

3. OFFRE DE PRIX

3.1. Conditions générales de l'offre de prix

- a) est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois mO fixé en page 1 du présent acte,
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération
- c) comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1.5 du CCAP.

Commune de La Roquebrussanne : Travaux de voirie et réseaux divers Rue Georges Clemenceau, rue Saint Sébastien, place de la Loube, Place Cauvin, place de la Fontaine, place des Marronniers. BET :
--

3.2. Calcul de la rémunération en Euros

Coût prévisionnel des travaux : Co=	
Tranche ferme	752 508.36 € HT
Forfait de rémunération	= €
TVA 19.6 %	<u>= €</u>

Tranche conditionnelle	752 508.36 € HT
Forfait de rémunération	= €
TVA 19.6 %	<u>= €</u>

MONTANT en Euros TTC	= €
Arrêté en lettre :	
.....	
.....	

Taux de tolérance
n°1 : 14 % portant sur l'engagement au respect du coût prévisionnel des travaux HT
n°2 : 6 % portant sur l'engagement au respect du coût des marchés de travaux HT
Le taux de T.V.A. sera de 19,6 %. Toutefois si se dernier se trouvait changé lors de l'établissement des mémoires d'honoraires, le taux rectifié serai appliqué.

3.3 Modalités de rémunération

Le forfait de la rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 4 du CCAP.

3. DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution global de la mission est le suivant :

L'ensemble de la mission portera sur les années 2009, 2010.

Début des études : Avril 2009

Le point de départ de chacun des délais des éléments de mission ci-après est fixé à l'article 7.1.1 du CCAP.

3.1 offre de délai d'établissement des dossiers d'étude proposés par le candidat

- Avant projet
- Projet
- Études d'exécution

4. PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après, selon les répartitions jointes en annexe 1.

Compte ouvert au nom de :

Banque :

Sous le numéro :

Code Banque : code guichet : Clé RIB :

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

Fait à, le

En un seul original,

Le contractant

(Cachet et Signature)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A La Roquebrussanne, le

Le pouvoir adjudicateur :

ELEMENTS DE MISSION ET REPARTITION DU FORFAIT DE REMUNERATION EN EUROS

Estimation prévisionnelle du coût des travaux :

Eléments de mission Phases :	%	% SUR estimation	Total €HT	Total €TTC
Etude Préliminaire : EP				
Avant Projet : AP				
Etudes de projet : PRO				
Dossier de consultation des entreprises : DCE				
Assistance maîtrise d'ouvrage pour passation contrats de travaux : ACT				
VISA				
Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux : DET				
Assistance au maître d'ouvrage pour réception et garantie de parfait achèvement : AOR				
TOTAL				

Signature du (des) co-traitant(s)